

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....14 avril 2015

Présents : M. MADEDDU, F.MICHALOVITCH, A. MASSON, M.H CUNIN, C.MATHIEU, S. SEURAT, JM PIERRET, F. LAMBERT, B. MARIATTE, P. HOLLARD, N. OCTAVE, MP RICHARD, M. MICHEL
Absents excusés : F. GROSGEORGE, F. CLAUDON procuration à S.SEURAT
Secrétaire N. OCTAVE

Information de M. LE MAIRE sur le projet de la voie verte et de la gare

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/03/2015

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal selon l'article L270 du code électoral

Monsieur Nolan OCTAVE remplace le conseiller municipal démissionnaire en date du 27/03/2015 conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Arrivée de Mme MICHEL

2) Election d'un nouvel adjoint en remplacement du 3^{ème} adjoint démissionnaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien à 3 du nombre de postes d'adjoints au Maire et approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 3^{ème} rang du tableau.

Madame Catherine MATHIEU est élue à la majorité absolue 3^{ème} adjoint au Maire de Saint-Léonard et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Départ de Mme CUNIN

3) Désignation d'un conseiller en charge des questions défense en remplacement du conseiller démissionnaire

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nolan OCTAVE comme conseiller chargé des questions défense.

Voté à l'unanimité.

4) Election d'un délégué au Syndicat Scolaire de section de Fraize en remplacement du conseiller démissionnaire

Est élue titulaire au sein du Syndicat scolaire de la section de Fraize en remplacement du titulaire démissionnaire :
Madame Stéphanie SEURAT

Est élue suppléante au sein du Syndicat scolaire de la section de Fraize : Madame Murielle MICHEL.

Voté à l'unanimité.

5) Vote du budget primitif année 2015 M14 VANEMONT

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 683,00 €	25 210,05 €
Recettes	29 683,00 €	25 210,05 €

Voté à l'unanimité.

6) Vote du budget primitif année 2015 M 14 FORET

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	92 454,82 €	42 470,00 €
Recettes	92 454,82 €	42 470,00 €

Voté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....14 avril 2015

7) Vote du budget primitif année 2015 M49 EAU

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	145 859,62 €	141 664,96 €
Recettes	145 859,62 €	141 664,96 €

Voté à l'unanimité.

8) Prix de l'eau : campagne du 2^{ème} semestre 2015

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs. Les prix de l'eau et location des compteurs n'augmenteront pas pour l'année 2015 :

- Une part fixe : abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE, soit par ménage 14,50 €.
- Consommation réelle en m³ : 0,70 €/m³

Voté à l'unanimité.

9) Fixation des tarifs publics communaux pour l'année 2015

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans les tableaux annexés à la délibération. Ces tarifs seront applicables au 1^{er} mai 2015.

Voté à l'unanimité.

10) Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

Voté à l'unanimité.

11) Vote du budget primitif année 2015 M14 Budget général

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	833 906,41 €	1 508 247,32 €
Recettes	833 906,41 €	1 508 247,32 €

Voté à l'unanimité.

12) Budget primitif 2015 : détermination du produit fiscal et vote des taux des impôts directs locaux

Le Conseil Municipal arrête le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 2015 à la somme de 354 758 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux de l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 20.89%

Foncier Bâti : 12.20%

Foncier non Bâti : 21.31%

Voté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....14 avril 2015

13) Motion de soutien - Maintien intégral de la desserte ferroviaire de Saint-Dié-des-Vosges et sa région

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement au transport ferroviaire :

- en appelle à la Direction régionale de la SNCF pour garantir l'ensemble des investissements nécessaires au bon entretien en ayant une attention particulière pour moderniser la gare de Saint-Léonard ;
- en appelle au Conseil régional de Lorraine et à la Direction régionale de la SNCF pour maintenir 6 allers-retours journaliers entre Saint-Dié-des-Vosges et Epinal.

Voté à l'unanimité.

14) Encaissement participation frais « gens du voyage »

Le Conseil Municipal fixe à 100€ le montant demandé aux gens du voyage pour les frais occasionnés par leur passage à Saint-Léonard.

Voté à l'unanimité.

15) Programme routier - Chemin derrière la Ville : demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal accepte la programmation des travaux routiers pour l'année 2015, demande la poursuite des études et sollicite une subvention auprès du Conseil Général des Vosges.

Voté à l'unanimité.

16) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif 2^{ème} classe

Une nouvelle réorganisation du service a été mise en place après le départ de la directrice de l'ALSH. La partie administrative a été confiée à l'agent occupant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Il convient ainsi d'augmenter son temps de travail.

Le conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de 24h à 35h de l'emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2015.

Voté à l'unanimité.

17) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe

Vu la demande présentée par la personne occupant le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, le Conseil Municipal décide de diminuer son temps de travail hebdomadaire moyen de 30h à 28h à compter du 1^{er} mai 2015.

Voté à l'unanimité.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
Pour être affiché le 16 avril 2015 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 16 avril 2015

**Le Maire,
Marc MAEDDU**

